

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

Tél.04 74 24 52 20

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 09 Mai 2023 à 19H30

PROCES-VERBAL

Présents : Patrick ALVAREZ, Audrey CHEVALIER, Emmanuel CHOMETON, C. GUERIN (arrivée à 19h45), Julien MABILE, Marc MAZET, Marjorie MERLINC, Bernard TAPONAT, Emmanuel TRINDADE

Absents excusés : F. DUPONT, M. GUERINOT (pv à B. TAPONAT), C. PRADA (pv à M. MAZET)

Absents non excusés : Damien FERRIER

Monsieur Patrick ALVAREZ est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du Procès-Verbal du Mardi 28 Mars 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

B/ Délibérations

1- 2023.05.09 D016 Réhabilitation étang – Attribution d'un fonds de concours communautaire transition écologique pour la réhabilitation et l'aménagement de l'étang cocagne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 15/12/2022, décidé d'attribuer à la commune de Sandrans un fonds de concours de 25 084,77 € afin de permettre la réhabilitation et l'aménagement de l'étang Cocagne.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le versement d'un fonds de concours communautaire de 25 084,77 €, dont 6 271,19€ de bonus conditionné à l'amélioration des services aux habitants, afin de permettre la réalisation de la réhabilitation et l'aménagement de l'étang Cocagne.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Curage, élargissement de la digue, création de batardeau, création de pente douce Frayère	26 325,00 €	Europe, fonds	
Bornage contradictoire	2 484,00 €	État, au titre de	
Barrières sécurisation D27	6 998,46 €	Région	
Création et sécurisation ponton handipêche	9 640,00 €	Département	20 176,00 €
Rénovation et mise en PMR toilette actuelle	10 113,39 €	<i>Reste à charge communal</i>	<i>62 711,92 €</i>
Aménagement (tables et poubelles)	8 491,25 €	<i>30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes</i>	<i>18 813,58 €</i>
Mobilité douce	11 165,00 €	<i>10% bonus Fonds de concours</i>	<i>6 271,19 €</i>
Panneau pédagogique	5 150,82 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	25 084,77 €
Renfort thou + vanne	2 520,00 €	Autofinancement	37 627,15 €
Assiette retenue	82 887,92 €	Total	82 887,92 €

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251 du Budget Principal de la commune de Sandrans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Sandrans et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours.

2- 2023.05.09 D017 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'Équipement sportif au titre de la DETR (Dotation d'Équipement es Territoires Ruraux)

L'objectif principal de ce projet est donc de permettre aux enfants ainsi qu'aux jeunes de la commune d'avoir accès à un équipement sportif inexistant jusqu'à aujourd'hui sur Sandrans.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer unedemande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande desubvention est le suivant : PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		7 482,42 €	60 %
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		€	
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL ou FNADT		4 989,50 €	40 %
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique *		€	
Total H.T.		12 472,02 €	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de EQUIPEMENT SPORTIF, et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

3- 2023.05.09 D018 Vote des subventions 2023 – Loisirs et Rencontres

Après débat, les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité une subvention 2023 au profit de l'association Loisirs et Rencontres pour un montant de 100 €

4- 2023.05.09 D019 Aire de jeux – Validation du devis de clôture

Arrivée de Caroline GUERIN.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'installation d'une aire de jeux à côté de la mairie. Le département nous demande de prévoir une clôture du fait de la proximité avec la RD27.

2 devis ont été fait :

- INNOV'CREATION : 7 360,55 € HT
- SIGN'NATURE : 9 054 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- D'approuver le devis de INNOV'CREATION pour un montant de 7 360,55 € HT

5- 2023.05.09 D020 Modification du tableau des emplois – au 1^{er} septembre 2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois applicable au 1^{er} septembre 2023.

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Commentaire
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
- Secrétaire de mairie	- adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 25H	Ouvert aux contractuels
- Agent administratif	- adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 18H	Ouvert aux contractuels
- Ouvrier polyvalent	- adjoint technique	1 poste à 35H	Ouvert aux contractuels
- Agent polyvalent des écoles	- adjoint technique, ATSEM principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	1 poste à 31H30 annualisées	Ouvert aux contractuels

- Agent polyvalent des écoles	- adjoint technique, ATSEM principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	1 poste à 15H, soit 11.82 annualisées	Ouvert aux contractuels
- Employé de cantine et garderie scolaire	- adjoint technique	1 poste à 28H, soit 22.05 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Agent d'entretien école	-adjoint technique	1 poste à 12H, soit 09.45 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Agent d'entretien mairie	- adjoint technique	1 poste à 1,50H	Ouvert aux contractuels
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS			
- Ouvrier polyvalent	- adjoint technique	1 poste à 35h	Ouvert aux contractuels
-Employé de cantine	- adjoint technique	1 poste à 13H ou 10.24 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de garderie scolaire	- adjoint technique	1 poste à 15H, ou 11.82 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de cantine et garderie scolaire soir	- adjoint technique	1 poste à 22H, ou 17.33 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de garderie scolaire matin	- adjoint technique	1 poste à 6H, ou 4.73 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de cantine	-adjoint technique	1 poste à 4 H	Ouvert aux contractuels
-Contrat de mission		1 poste à 35h	Ouvert aux contractuels

C/ Questions et informations diverses

- Suite à la commission étang qui a eu lieu le 2 mai :
 - Il a été décidé de ne pas mettre de poubelles. Un travail de réflexion avec le conseil des jeunes sera proposé pour la répartition des déchets,
 - On attend le retour des demandes de subvention pour mettre un ponton handi-pêche,
 - Le devis pour la réfection des toilettes a été validé,
 - Demander des précisions sur la fixation des tables de pique-nique avant de valider le devis,
 - Suite au bornage, il y a une parcelle de terrain d'environ 200 m² que le camping utilise et qui appartient à la commune. Demander l'avis des domaines sur l'estimation du prix avant de proposer au camping de le racheter.
- Marjorie MERLINC a démissionné de la commission urbanisme
- Prochain conseil fixé le 27 juin à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15

Secrétaire de Séance
Monsieur Patrick ALVAREZ

Monsieur le Maire
Monsieur Bernard TAPONAT